

Monsieur l'IA-DASEN du département des Hautes Pyrénées

Objet : Vademecum mouvement départemental



Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

L'ensemble des professeurs des écoles du département a reçu hier sur leurs boîtes IProf un deuxième rectificatif de la circulaire du mouvement.

Dans le courrier adressé aux personnels il est indiqué que des précisions ont été apportées. En effet, et nous vous en remercions, la nouvelle circulaire apporte sur plusieurs sujets des informations supplémentaires et des précisions pertinentes.

Par contre, cette nouvelle circulaire en page 14 ajoute une information qui modifie le mouvement. Vous indiquez : « en cas d'égalité de barème le rang de vœu est pris en compte avant les 4 discriminants » ce qui n'était pas le cas dans la précédente circulaire. Ceci entraîne, pour les professeurs des écoles, la nécessité de rectifier leur liste de vœux en tenant compte de ce nouveau paramètre.

De plus, vous ajoutez dans la circulaire les 5 zones géographiques communes, absentes dans la précédente circulaire sans les ajouter dans les annexes.

En outre, vous utilisez des termes différents qui ont la même signification « vœu indicatif » et « premier vœu précis ».

Enfin les modifications apportées dans la nouvelle circulaire ne sont pas surlignées et demandent une relecture de l'ensemble du document de 24 pages.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous conviendrez avec nous que l'ensemble de ces modifications et imprécisions induisent un réel mécontentement ainsi que du stress pour les nombreux personnels, 6 jours avant la fermeture du serveur. Vous ajoutez de l'angoisse à la complexité du mouvement, moment très important pour les personnels des écoles dans cette période sanitaire durant laquelle ils ont été très sollicités et fragilisés.

De plus, quand ils souhaitent se rapprocher de vos services les délais de réponse restent longs et les possibilités d'échanges directs très limités, les boîtes vocales des interlocuteurs administratifs étant parfois saturées. Nous ne remettons bien entendu pas en cause leur engagement mais plutôt les suppressions de postes dans les services administratifs en 2018 et 2019.

Nous vous demandons de supprimer la modification proposée en cas d'égalité de barème et d'accorder un délai supplémentaire sur la date de fermeture du serveur.

Dans cette attente, et restant à votre disposition, recevez Monsieur L'IA-DASEN, notre indéfectible attachement au respect des droits des personnels.

Monsieur le secrétaire Départemental du SNUipp/FSU 65